

ABONNEMENT.

Table with subscription rates for Saumur and elsewhere, including postal charges.

On s'abonne :

At Saumur, at the Journal office, or by mail order.

Subscription continues until receipt of notice to the contrary. — Payment in advance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Announcements, Reclamations, Miscellaneous notices rates.

RESERVES SONT FAITES. Right of refusal of publication of notices.

Articles communicated must be sent to the office before noon.

On s'abonne :

At Paris, at the Havas Agency, 8, place de la Bourse.

Three-month subscriptions payable by post.

SAUMUR, 15 MARS 1886

23,365,350 FRANCS

DE PERTE

Sur les évaluations budgétaires

Since January 1886, evaluations have been exaggerated by 23,365,350 francs.

Journal officiel nous a fait connaître dans son numéro du 12 mars...

La France marche à une ruine certaine. Les finances sont compromises...

Examinons les recettes dans leurs plus petits détails.

L'impôt direct ne compte pas pendant les deux premiers mois, les rôles sont à peine distribués...

L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières a donné une augmentation de 248,000 sur les évaluations budgétaires.

Pendant le mois de février, les recettes des contributions indirectes accusent une perte de 40,724,725 fr.

L'enregistrement perd 4,646,550 fr. Le timbre, 4,577,400 fr.

Le produit des douanes, 3,800,000 fr.

Le produit des contributions indirectes, 6,872,700 fr.

Le produit des sucres, 7,226,000 fr. Les postes augmentent seules de 944,900 francs.

Les télégraphes perdent 184,900 fr.

Mais ce n'est pas tout. Ces pertes entre les recettes et les évaluations budgétaires prouvent que les républicains mentent...

Mais ce qui est plus grave, c'est la décroissance terrible de la fortune publique indiquée par la diminution des recettes de 1886 comparées à 1885.

Pendant les deux premiers mois, elle s'élève à 45,423,400 fr.

C'est la première fois en France, depuis le commencement du siècle, qu'un pareil résultat se produit. Jamais il ne serait venu à l'esprit de personne de supposer que les dilapidations financières des républicains...

Si un remède énergique ne vient pas modifier une pareille situation, la fortune non pas publique, — de ce côté le mal est fait, — mais la fortune individuelle des particuliers, n'ayant plus ni garantie ni sécurité, est perdue.

23,365,350 fr. de perte sur les évaluations budgétaires et 45,423,400 fr. de perte en deux mois sur les recettes comparées à celles de 1885, que veut-on de plus pour prouver que les républicains ruinent la France?

A. LENTHÉRIC.

Chronique générale.

EMPRUNT D'UN MILLIARD.

Le Temps annonce que le gouvernement vient de décider l'émission prochaine d'un emprunt d'un milliard en rentes 3 0/0 perpétuelles.

Rappelons à ce sujet que, le 16 janvier dernier, M. de Freycinet, dans sa déclaration ministérielle, disait ce qui suit :

« Le pays a clairement manifesté qu'il voulait avoir des finances à l'abri de toute critique. Nous croyons que le budget de 1887, qui vous sera bientôt présenté, répondra à son attente. Nous comptons réaliser l'équilibre SANS RECOURIR A L'EMPRUNT pour doter les services et pourvoir aux dépenses coloniales et sans créer de nouveaux impôts. De sévères économies opérées dans les divers départements ministériels, quelques remaniements de taxes, sans influence sur la consommation, nous fourniront les ressources nécessaires et nous permettront même, nous l'espérons, de faire une part spéciale à l'agriculture. »

CONSEIL DES MINISTRES.

La délibération de samedi a porté tout entière sur le projet de budget de l'exercice 1887 qui a été définitivement adopté.

Le point important serait la suppression du budget extraordinaire. Pure question de forme qui ne comblera pas le déficit.

A l'issue du conseil, M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a fait signer au Président de la République un décret portant dissolution du conseil municipal de Caudebec (Seine-Inférieure).

LES SUITES DE LA LACHETÉ GOUVERNEMENTALE

Samedi, le conseil municipal de Paris a voté, par 42 voix contre 41, l'ordre du jour suivant :

« Attendu que M. le préfet, dans sa dépêche à M. le maire de Decazeville, en dénaturant une délibération du conseil, est sorti de la limite de ses attributions et que, d'autre part, il importe de faire exécuter cette délibération dans sa teneur, »

Le conseil invite M. le préfet de la Seine à aviser immédiatement M. le maire de Decazeville que la distribution des 40,000 fr.

appartient, non au président du bureau de bienfaisance, mais au chef de la municipalité. »

TOUS MOUCHARDS !

Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer aux préfets une circulaire leur demandant de faire connaître quels sont les fonctionnaires de l'Etat dans leurs départements qui envoient leurs enfants dans les établissements religieux, et qui manifestent ainsi des sentiments hostiles à la politique du gouvernement.

Cette circulaire n'est pas la première prime donnée par le gouvernement aux mouchards. Ce ne sera pas la dernière. Un régime fondé sur la violence ne peut se maintenir que par la délation.

Certes, ils sont bien méprisables, ces plats valets de la République qui, du premier ministre au plus modeste employé de bureau, s'épient, se soupçonnent, se dénoncent les uns les autres.

Mais, aussi, qu'ils sont à plaindre !

Pas un moment de repos ! Pas une minute où ils puissent se croire à l'abri de la colère des supérieurs, de la rancune des égaux, de l'envie des subordonnés !

Un régime fort, et qui aurait conscience de sa force, s'inquiéterait-il à ce point des convictions intimes de ceux auxquels est départi le soin de le représenter ?

Croire en Dieu met-il tellement en péril l'existence de la République ?

Le fait seul d'envoyer ses enfants dans un établissement religieux doit donc être considéré, — d'après le ministre de l'intérieur — comme un acte d'hostilité à l'égard de la République. Nous n'avons jamais prétendu le contraire. Désormais, les fonctionnaires sont bien et dûment avertis. Jusqu'ici l'Etat avait affiché une certaine neutralité hypocrite dont il ne devra plus réclamer le bénéfice. La circulaire de M. Sarrien a du moins ce mérite très-appreciable de déblayer la situation, de nettement définir les prétentions du gouvernement, et, par le même, de clairement indiquer leurs devoirs aux catholiques.

61 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL !

PAR M. DU CAMPFRANC

Serge reprit :

« De plus, le vieux gardien me promit de mettre quelques provisions dans la barque, ainsi que tout un costume de pèlerin : le manteau, le bâton, la gourde, le petit sac à la ceinture pour y recevoir les aumônes, le tout complété par une perruque grisissante et une longue barbe blanche. »

« Je n'oublierai pas, ajouta-t-il, une arme pour vous défendre. Maintenant n'échangeons plus une parole. Lorsque viendra l'heure, un signe de tête vous avertira. »

« Quelle anxiété durant les jours qui suivirent ! Mais je voulais fermement. Rien ne pouvait m'arrêter. »

« Un soir, enfin, Ivan Ladef fit le signe convenu. Je compris, l'heure du péril était venue. »

« C'était par une soirée de fin de septembre, refroidie encore par les brouillards d'automne. La cloche sonnait, annonçant la fermeture des bureaux. »

« Un vertige me monta au cerveau ; une sueur froide me perla au front. »

« — Allons ! me dis-je, la mort ou la liberté ! La liberté, c'est ma mère retrouvée ! c'est Nadège ! Ici Serge s'interrompit, et nous donna, en pressant nos deux mains, le plus radieux des sourires. Il reprit :

« — Depuis si longtemps je suivais, en agneau docile, le troupeau d'exilés se rendant aux chambrées des casernes, que la surveillance de notre gardien s'en était un peu ralentie. Tout occupé de bourrer sa pipe, il ne remarqua pas que je restais en dehors des rangs, caché par un énorme pilier. Sitôt qu'il se fut éloigné, je quittai ma cachette, et je m'avançai vers la porte massive, fermant l'enceinte. On se disposait à hisser le pont-levis. La sentinelle, à la moustache fauve, à la physionomie plus naïve que terrible, faisait les cent pas, la lance sur l'épaule. »

« — Qui vive ! cria-t-il, en me barrant la route. »

« Alors j'exhibai le saut-coutuit que je tenais de la bonté de M^{lle} Valérieff, et qui, si souvent, Nadège, m'avait permis d'aller vers l'isba de votre père. Le Cosaque regarda longuement tous ces cachets de cire :

« — Passez, fit-il. »

« Puis, il continua sa ronde d'un pas mesuré. »

« J'étais libre ! »

« Qui pourra jamais dire l'ivresse contenue dans ce mot : Libre ! quand on a souffert pendant sept années ! Libre, c'est-à-dire être son maître ! »

Libre, c'est encore dire à son cœur : tu peux aimer ; à sa pensée : tu peux avoir une volonté. »

« Mais, pour combien de temps étais-je libre ?... Pour une heure peut-être... A l'appel des exilés, ne s'apercevait-on pas de mon départ, de ma ruse ? »

« En avant, toujours. En avant ! »

« Et je m'acheminai vers les rives du fleuve. La barque était cachée à l'endroit précis dans de gigantesques roseaux. Nul ne l'avait remarquée. Je m'y blottis en me dissimulant sous une grossière fourrure, qui recouvrait un banc, et j'attendis la nuit. Le brouillard m'enveloppait ; l'humidité me pénétrait ; mes membres s'engourdisaient ; et, sans cesse, à mon oreille, résonnait le léger bruit des vagues mourant sur les parois de la barque. A leur bruit monotone, je finis par m'assoupir. Mais mon sommeil fut bientôt troublé par une détonation formidable. Le canon de la forteresse annonçait à Irkoutsk l'évasion d'un déporté. »

« Le jour commençait à poindre, un brouillard opaque entourait la prison, tandis que, là-haut, bien haut, au-dessus des sapins, un globe lumineux se dessinait au ciel. Il s'étendit, enflammant la nue. Alors j'entendis passer, sur les rives du fleuve, plusieurs groupes de cavaliers. »

« — Vite ! plus vite ! rejoignons le fugitif, s'écriait le commandant d'une voix tonnante. »

« Mes craintes étaient bien vives. A chaque

frémissement des herbes, il me semblait qu'un Cosaque allait soulever l'abri qui me recouvrait. Je voyais déjà son regard farouche. Je tenais un poignard dans ma main, tout prêt à me défendre. »

« Non, ce frémissement dans les feuilles n'était que la brise inclinant les roseaux ; ce n'était encore que le vol d'un martin-pêcheur, mirant, dans le fleuve, les turquoises de son plumage. Mon audace me protégeait. Qui eût jamais songé que le proscrit, le fugitif, respirait à quelques pas de sa prison ? »

« Pendant que, de tous côtés, on explorait au loin, je restai blotti dans la barque, immobile, me nourrissant de quelques galettes de gruau, cachées, sous les fourrures, par la charité du gardien. J'entendis le retour des Cosaques à la forteresse. Et, le soir du troisième jour, las à en mourir, de mon immobilité, de ma longue inquiétude, je me dressai enfin. Mes pauvres membres étaient si gonflés, si douloureux, que je les crus, un moment, perdus à jamais. Mais, avec le mouvement, y revint la vie. Je profitai de l'obscurité pour revêtir mon costume : le manteau à capuchon, la perruque, la barbe. Mes vêtements de proscrit furent jetés dans le fleuve. Sous ma robe de bure, je cachai le poignard, que mon protecteur avait joint à mon déguisement. Je plaçai sur mes épaules mon bissac de toile renfermant mes dernières galettes et du pain durci. »

Nous plaignons profondément les pauvres gens obligés par son intolérance odieuse de choisir entre leur conscience et un morceau de pain : mais que penser des sbires galonnés réduits par ses exigences jalouses au rôle humiliant de mouchards ?

LES SYNDICATS DES MINEURS.

Le Figaro publie dans sa correspondance de Decazeville la nouvelle suivante sur l'importance de laquelle personne ne doit se méprendre :

« Une lettre arrivée ce soir de Paris apporte une nouvelle qui cause ici une sensation profonde. Il s'agit de la décision qui aurait été prise par les DIVERS SYNDICATS DES OUVRIERS MINEURS DE FRANCE de demander à chaque ouvrier mineur syndiqué de verser un franc par mois en faveur des grévistes de l'Aveyron. On aurait calculé que le nombre des mineurs français s'élevait à cent vingt mille environ, les fonds fournis ainsi aux ouvriers de Decazeville leur permettraient de prolonger longtemps la grève. »

« Nous serions donc à la veille de voir la guerre violemment et implacablement déclarée entre le capital et le travail, et cette guerre s'arrêtera on ne sait quand. »

Nous sommes étonné, quant à nous, que ce fait ne se soit pas encore produit ; car il est absolument dans la logique de la situation que nous ont faite les lois de l'Empire et de la République sur la liberté absolue des grèves et la fédération des syndicats.

On assurait, il y a deux jours, dans les couloirs du Palais-Bourbon, qu'il y avait eu, dans le dernier conseil des ministres, une très-vive discussion relativement aux affaires de Decazeville.

Il ne faudrait point s'étonner de voir, avant la fin de la grève, se produire une crise ministérielle.

On dit même que si le ministre du commerce n'avait pas été absent de Paris, l'orage aurait éclaté immédiatement.

M. Lockroy passe, en effet, pour tout-à-fait favorable à la campagne entreprise dans l'Aveyron par les députés Basy et Camélinat.

UN ON-DIT.

M. Wilson a toujours rêvé le portefeuille des finances et combattu surnoisement tous les ministres qui détenaient ce qu'il regarde comme son bien. La France n'est-elle pas aux Grévy frères, neveux, gendres et cousins ? M. Sadi-Carnot ayant repoussé le rétablissement ou l'apparence de rétablissement de l'équilibre budgétaire par l'emprunt, M. Wilson fait campagne pour cet emprunt qui ne serait pas inférieur à un milliard 500 millions. C'est de l'argent cela et avec lequel on peut faire des promesses, surtout quand on n'a pas l'intention de les tenir. Il se pourrait donc que M. Sadi-Carnot succombât sous les coups de M. Wilson, et on dit que M. de Freycinet profiterait de la circonstance pour se débar-

« Puis... en avant ! en avant ! »

« J'avais l'immensité devant moi. »

« Et mes yeux, sous ma chevelure blanche, devaient avoir des rayons de jeunesse ; et, malgré moi, je poussai un cri de joyeux bonheur, et, mes membres retrouvant leur élasticité, je me mis à bondir. »

« Ce vieux pèlerin courant ainsi sur la route devait être grotesque ; mais la lune seule le regardait de son grand œil d'opale. Elle venait de se lever diamantant la plaine. Tout était silence dans la campagne ; les arbres m'apparaissaient comme de grands fantômes, s'allongeant outre mesure. »

« Durant de longues nuits je marchai ainsi. Le jour je me cachais dans les fourrés, à l'abri de tout regard. Les provisions de mon bissac furent bientôt épuisées ; mais, sur mon chemin, çà et là, des champs de raves m'offraient une chétive nourriture. Parfois, je mendiais aux portes des isbas. Ici je recevais une coupe de lait ; plus loin une assiette de soupe fumante. »

« Qu'ils soient bénis ceux qui me secouraient. Quelle gratitude j'éprouvais lorsqu'un petit enfant se présentait au seuil de l'isba un pirogui à la main, et comme je lui marmurais du fond de mon âme :

« — Que Dieu vous le rende, mon cher petit, douce et gentille colombe. »

« Oui, je le disais, et je répéterai durant ma vie

resser du même coup de M. Lockroy et de M. Boulanger et rompre décidément en visière à M. Clémenceau.

Remarquez que ce n'est qu'un on-dit.

ENVOI DE TROUPES A HAI-PHONG.

On lit dans le Petit Marseillais :

« L'administration de la marine vient de conclure un affrètement supplémentaire avec la Compagnie Fraissinet. Le paquebot le Thibé, de cette Compagnie, déjà arrêté pour le rapatriement des troupes du Tonkin, devra, en quittant Marseille, se rendre en Algérie, pour y embarquer 700 hommes de troupes à destination d'Hai-Phong. »

DÉPÊCHES POUR LE TONKIN.

A partir du 1^{er} juillet prochain, les soldats du corps expéditionnaire du Tonkin et leurs familles pourront correspondre télégraphiquement, moyennant une taxe de 7 fr. 90, au lieu de 9 fr. 90, par mot. Cette diminution de 2 fr. par mot est maigre, en vérité.

LA CHINE DEMANDE UNE ZONE NEUTRE.

La Gazette nationale apprend de source chinoise que la Chine demande l'établissement d'une zone neutre entre ses provinces du sud-ouest et le Tonkin. Si cette proposition était acceptée, elle serait disposée à accorder à la France une réduction à 3 1/2 0/0 de la valeur pour les marchandises qui entrent en Chine par le Tonkin, comme elle l'a déjà accordée à la Russie. Les droits d'entrée par les ports chinois sont de 5 0/0.

DÉCLARATION D'ABUS.

Le conseil d'Etat a, dans son assemblée générale de jeudi, déclaré l'abus contre M^{rs} Fava, évêque de Grenoble, et M^{rs} Trégaro, évêque de Séez.

Cette déclaration vise les lettres adressées par ces deux prélats à leur clergé, à l'occasion de la déclaration ministérielle du 16 janvier.

M^{rs} l'évêque de Nancy a adressé à M. Goblet une seconde lettre critiquant vivement les dispositions de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire refusant l'exemption militaire des instituteurs libres.

LES CARTES POSTALES.

Le ministre des postes et télégraphes s'est rendu à la commission chargée d'examiner la proposition relative à la diffusion par cartes postales. M. Granet a fait valoir que la situation financière ne permettait pas d'admettre les cartes postales fermées à 40 centimes, parce qu'elles seraient une concurrence pour les lettres ordinaires. Les traités internationaux ne permettant pas la suppression des cartes ouvertes à 40 centimes, le ministre propose la création de cartes fermées à 45 centimes.

entière. Que Dieu bénisse et récompense les cœurs charitables, les cœurs qui, voyant la misère, souffrent en voyant souffrir, et secourent l'affamé sans lui demander :

« — Qui es-tu ? d'où viens-tu ? »

Ici l'émotion interrompit le récit de Serge. Nous écoutions palpitantes. La soirée s'avavançait, mais, jusqu'au bout, nous voulions suivre le fugitif, le cher vieux pèlerin dans son périlleux voyage.

(A suivre.)

Le CODE MANUEL des Conseillers municipaux ET DES MAIRES

Commentaire pratique de la loi du 5 avril 1884, contenant les solutions des principales questions qui peuvent intéresser les communes, avec formules ; 1 volume in-12, par M. AMBROISE RENDU, docteur en Droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur du Bulletin de Jurisprudence et de législation usuelles, est adressé franco contre l'envoi de 2 fr. 50 en timbres-poste à M. Ernest MAZERAU, imprimeur-éditeur, à Tours (Indre-et-Loire).

Cet ouvrage est indispensable non-seulement aux maires, adjoints, conseillers municipaux, et à tous les fonctionnaires qui sont en relations avec les municipalités, mais encore à tous les citoyens qui s'intéressent à l'administration des communes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 mars.

Le marché croit à la conversion du 4 1/2 ancien en amortissable ; aussi les ventes portent-elles principalement sur ce dernier fonds : on cote le 3 0/0 81.75, l'amortissable 83.25, le 4 1/2 0/0 109.50.

Le Crédit Foncier est à 1,357.50. Les obligations du Crédit Foncier ont leur place marquée dans tous les portefeuilles bien composés. Un tiers de rentes françaises, un tiers d'obligations du Crédit Foncier et un tiers de valeurs étrangères ou industrielles à gros revenu, c'est la proposition normale pour avoir la sécurité, un rendement de 5 0/0 net et des chances de lots.

La Société Générale est très-bien tenue au cours de 453.75.

La Banque d'Escompte est sans changement. Ce titre profitera largement des grands affaires qui vont surgir au premier jour. La Société de Dépôts et Comptes courants donne 7 0/0 nets au cours de 596.25. Le Panama cote 465 fr. Ses défenseurs prétendent toujours que le gouvernement autorisera les obligations à lots. Favoriser l'exportation de 600 millions quand toutes nos industries chôment, ce serait un crime de lèse-patrie.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient d'autoriser le port de la barbe dans l'armée.

Les officiers et sous-officiers porteront à leur gré la moustache et la mouche, ou la barbe entière, — celle-ci assez courte pour ne pas masquer le numéro du collet.

Les caporaux et soldats porteront toute la barbe.

Le port des favoris seuls est interdit dans toute l'armée.

Le ministre rappelle en même temps que les cheveux doivent rester courts, surtout du sommet du crâne à la nuque.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LE PONT DU CHEMIN DE FER.

L'épreuve du pont métallique du chemin de fer pour le raccordement des gares de Saumur doit commencer jeudi prochain, si aucun empêchement ne vient y mettre obstacle.

Cette opération comprendra toute une série d'essais qui dureront de dix huit à vingt jours, avec un travail de dix heures par jour.

Trois charges différentes, un minimum, une moyenne et un maximum, la traverseront à des vitesses diverses : vitesse d'un train de marchandises, d'un train ordinaire et d'un rapide.

Il y aura un train composé de quarante-cinq wagons de dix tonnes chacun qui parcourra le pont avec deux locomotives de la plus grande puissance.

Des ouvriers sont occupés en ce moment à poser des appareils qui indiqueront la flexion du tablier à ces diverses épreuves.

Ce matin, le thermomètre est encore descendu à 2 degrés au-dessous de zéro. Le baromètre baisse.

UN CONVOI INTÉRESSANT

Vendredi dernier, un convoi de dix-huit détenus indisciplinés, venant de Paris, est arrivé en gare de Saumur, pour être dirigé sur le quartier disciplinaire de la maison centrale de Fontevault.

Une brigade de gendarmerie avait été envoyée à la gare pour prêter main-forte, en cas de besoin, aux gardiens qui accompagnaient le wagon de transfèrement et à ceux envoyés de Fontevault.

Le transbordement du wagon dans la voiture cellulaire s'est effectué sans incident.

LA LOI DES SEPT ENFANTS

M. Soutiman, cavalier de manège à Saumur, père de sept enfants, vient d'adresser une demande à M. le préfet, à l'effet d'être admis à bénéficier des dispositions de l'article 27 de la loi du 8 août 1885.

C'est la seconde demande qui se produit dans l'arrondissement depuis la promulgation de la loi.

Ainsi que nous l'avions annoncé déjà il y a quelque temps, le carrousel militaire donné au Champ-de-Mars, par l'École de cavalerie, aura lieu d'abord le vendredi 21 mai, puis le dimanche 23.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Sixième séance du 14 mars 1886.

1^o Tir réduit, à 20 mètres : 34 tireurs.
Médailles : MM. Doussain, Broum et Séchet.

2^o Carabine, à 42 mètres : 40 tireurs.
Médailles : MM. Favaron, Puichaud, Bidault et Roland.

3^o Pistolet, à 42 mètres : 38 tireurs.
Médailles : M. Menagé, de Guillebert, Broum et Milon ;

Épingles-insignes en argent : MM. Séchet et Imbert.

7^o séance au Stand des Récollets, le dimanche 21 mars 1886, à 9 heures du matin. — Tir réduit à 20 mètres. Tir à la carabine et au pistolet à 42 mètres.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Par décision du ministre des finances, en date du 13 mars 1886, l'intérêt attaché aux bons du Trésor, dont l'échéance ne passe pas une année, a été fixé ainsi qu'il suit, à partir du lundi 15 mars inclusivement :

A 4 1/2 0/0 pour les bons à trois mois ;
A 4 3/4 0/0 pour les bons de quatre à six mois ;
A 2 0/0 pour les bons à un an.

LES FAUX BILLETS DE BANQUE.

On signale l'apparition dans le commerce de faux billets de banque de 50 francs.

On reconnaît les faux billets en question à la défectuosité des deux amours d'encre qui ont la tête mal faite et les ombres des corps hachées au lieu d'être pointillées.

Sur un rapport qui vient de lui être adressé par le directeur de l'enseignement secondaire, le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêté instituant une commission chargée de la révision des programmes de l'enseignement secondaire spécial.

LES MANDATS-POSTES

Nous apprenons que le ministre des postes et télégraphes étudie en ce moment le moyen d'arriver à payer à domicile les mandats-postes. Cela éviterait au public la production de pièces d'identité.

BON PRISEUR ET BEAU FUMEUR.

(Suite.)

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire avec beaucoup de plaisir un petit article fort bien tourné, je l'ai lu sur l'abus du tabac à priser.

Votre honorable correspondant essaie de montrer, par des preuves tirées de l'histoire naturelle (il parle de fosses nasales, il parle de muqueuses, choses que je ne connais guère, et mon métier pourra me servir de guide), que le tabac à priser s'insinue dans le cerveau et va attaquer, dans la source, la pensée humaine. Halte-là ! fumeur ! Tout ce que je puis dire c'est depuis longtemps déjà, je caresse ma tabatière d'argent, et que mon intelligence, si elle a grandi, n'a pas du moins sensiblement diminué. Mes travaux sont là comme preuve de ce que j'avance....

J'ai peu lu, mais j'ai lu un peu, et retenu que les plus grands hommes ne pas dédaigné l'humble tabatière.

Partisan de la liberté pour tout, je viens point attaquer le fumeur. Pour j'aurais beau jeu ! Vrai ! si la généralité actuelle est dérépité, ne le doit-elle pas attribuer à l'abus du tabac à fumer ou à l'abus de l'alcool ? Dites-m'en le contraire !

La tabatière la plus humble a droit de trêve dans la plus haute société, tandis que la pipe la mieux bourrée n'osera jamais présenter en noble compagnie : sa place est au chantier.

Allons, beau fumeur, n'insultez pas la tabatière et surtout à la tabatière d'argent.

Je ne veux pas la guerre, j'aime la paix. J'invite mon honorable contradicteur à venir chez moi ; je lui offrirai un verre de vin chaud... une pipe, du tabac, et je serai avec moi, il criera :

Vive la tabatière !!!

UN MAÇON PRINCE

ANGERS.

Le général Carrey de Bellemare, commandant le 9^e corps, viendra à Angers le 25 mars passer la revue des troupes de la garnison.

GRAND-THEATRE D'ANGERS.

Aida a été représentée hier soir pour la sixième fois à Angers. Cet opéra, dont le succès s'accroît, est monté et interprété, de l'avis de tous, avec une perfection et un ensemble auxquels on n'est guère habitué en province. C'est ce que l'on a donné de mieux cette année sur la scène angevine.

On a représenté Faust il y a huit jours. Depuis qu'elle a dû résilier son engagement, M^{lle} Dorion est dans un état de santé qui ne lui permet plus de jouer qu'à de rares intervalles. Cette fois, elle était manifestement trop fatiguée pour tenir le personnage de Marguerite.

Nous apprenons que M. Breton vient d'engager de nouveau, pour le Barbier de Séville et Lucie de Lammermoor, M^{lle} Félicie Arnaud, dont l'éloge n'est plus à faire à Angers.

C'est sur les instances de M. Brasseur que M. Dechesne s'est décidé à traiter avec les Nouveautés. Notre sympathique baryton avait à choisir entre ce théâtre et l'Opéra-Comique.

L'honorable M. Jules Breton maintenant sa démission au grand regret de tous, nous croyons savoir que M. Neveu, notre excellente première basse, vient d'adresser à qui de droit, dit le Petit Courrier, une demande en succession.

« Le roi est mort : vive le roi ! » A défaut de M. Breton, la destinée de nos théâtres ne saurait être remise en de meilleures mains.

Autant et mieux que personne, en effet, M. Neveu doit posséder à fond cet art et ce tact exceptionnel qui faisaient de M. Jules Breton le plus habile directeur qu'il fût possible d'obtenir.

De son côté, voici ce que dit le Patriote :

« Parmi les concurrents les plus sérieux figurent MM. Neveu et Morin, qui prendraient le Théâtre en association. M. Neveu ne compte que des sympathies à Angers, et quant à M. Morin, nous avons entendu dire beaucoup de bien de sa direction du Mans. Tous deux, d'ailleurs, sont des compatriotes et auraient souci de maintenir notre Théâtre dans sa situation actuelle.

Nous croyons savoir que M. Neveu aurait l'intention d'engager une basse ; toutefois, l'excellent chanteur ne renoncera pas à se faire entendre de temps à autre, ce dont le public lui saurait infiniment gré. »

Le même journal dit encore, à propos de la retraite de M. Breton que notre confrère considère comme une décision regrettable :

« Depuis que notre scène a été confiée aux soins de M. Jules Breton, il est juste de reconnaître qu'elle a toujours tenu un rang très-distingué et dépassant, dans une cer-

taine mesure, ce qu'on était en droit d'attendre.

Les troupes qui nous ont été présentées depuis trois ans n'étaient pas absolument parfaites — ou trouve-t-on la perfection ? — mais leur ensemble n'en était pas moins des plus satisfaisants. Avec elles, M. Jules Breton a pu monter dans d'excellentes conditions des ouvrages tels que Mireille, Lakmé, Manon, et tout dernièrement Aida, dont le succès est loin d'être épuisé.

Le directeur qui nous quitte laissera donc derrière lui le meilleur souvenir et emportera tous nos regrets ; nous souhaitons ardemment que la scène angevine garde le rang artistique qu'il a su lui donner, grâce à de persévérants efforts et à une activité incessante. »

UN CENTENAIRE. — On signale un cas de longévité assez rare dans le département d'Indre-et-Loire.

M. Clément Collin, grand-père du maire de Diere, vient d'entrer dans sa centième année. Ce vieillard, vigoureux encore, malgré son grand âge, jouit de toutes ses facultés et vague encore aux travaux des champs. M. Collin réside au village de Coquiau, où il habite les restes de l'ancien château féodal.

NIORT.

Le candidat à l'élection législative opposé par les républicains à M. Taudière, conservateur, sera M. Richard, ancien secrétaire général à Niort, actuellement sous-préfet à Saint-Nazaire.

LE HARENG. — Le hareng, dont le nom, suivant Rondelet, est dérivé de l'arabe, était inconnu des anciens. Nous ignorons l'époque précise à laquelle on a commencé à le consommer en France. Toujours est-il qu'il est fait mention du hareng dans une ordonnance de saint Louis sur la vente du poisson. On a écrit que les harengs accomplissaient de longs voyages. Nous pensons que c'est une erreur et que ces prétendues migrations ne supportent même pas l'examen.

Les harengs habitent par légions innombrables à une grande profondeur dans la mer. Le besoin de fécondation les force à quitter leur retraite pour s'approcher des côtes, et la nécessité de fournir à la vie d'une si grande multitude occasionne les continuel mouvements et déplacement de chaque bande. Voyageurs ou non, les harengs donnent lieu, comme on le sait, à une des pêches les plus importantes. Le fruit du caféier, la feuille de thé, les épices de la zone torride, le ver qui file la soie, dit Lacépède, ont moins influé sur les richesses des nations que le hareng de l'Atlantique. »

Le même auteur estime que, dans telle petite baie de la Norvège, on pêche annuellement plus de 20 millions de harengs, et ce chiffre est peu de chose si on le compare à celui des harengs capturés par les pêcheurs du Holstein, du Mecklembourg, de la Poméranie, de la Hollande, de la France et de l'Angleterre. C'est à Dieppe qu'est née l'in-

dustrie du saurissage des harengs, ainsi que le prouvent ces vers d'un mauvais petit poème du xv^e siècle, intitulé le Martyre de saint Hareng :

... A Dieppe son corps fut porté,
Et là fut mis en fumée,
Pendû en guise de larron,
Et depuis mangé au cresson... etc., etc.

Mais aucune nation n'a égalé les Hollandais dans l'art de conserver les harengs par le sel. Le secret de cette conservation, qui est religieusement gardé en Hollande, est attribué à Guillaume Benekest, mort en 1397. Pour honorer sa mémoire, l'empereur Charles Quint, cent cinquante ans plus tard, mangea, dit-on, un hareng salé sur sa tombe.

LES TUFFEAUX, Maine-et-Loire, le 18 juin 1885. Depuis deux ans, je souffrais de violentes douleurs d'estomac, la digestion ne se faisait pas ; depuis que j'ai fait usage de vos Pilules suisses (Fr. 1.50 la boîte), je suis complètement guéri. Veuillez m'en envoyer encore deux boîtes et je vous autorise à publier ma lettre. Gautier, forgeron ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Nous recommandons tout particulièrement, par ce temps de froids où les légumes frais sont si rares, les excellentes conserves de la maison Bouvais-Flon, de NANTES, fabriquées spécialement pour l'EPICERIE CENTRALÉ de Saumur. — Petits pois, 0 fr. 95 c. la boîte ; — petits pois très-fins, 1 fr. 65 ; — extra fins, 1 fr. 80 ; — la 1/2 boîte, 0,60, 0,90 et 1 fr. — Haricots verts, la boîte, 0,95 c. ; — extra fins, 1 fr. 50 c. ; — la 1/2 boîte, 0,60 et 0,80. — La boîte peut être servie à 6 personnes.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquise pureté.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

La Lanterne d'Arlequin compte six années d'existence. Elle continue avec succès à combattre le bon combat, et chaque jour lui amène de nouveaux amis, de nouveaux lecteurs, qui apprécient son esprit et sa vaillance. Les conservateurs n'ignorent pas les services que peut rendre une publication illustrée, spirituelle et énergique, qui fait, sous une forme amusante et compréhensible pour tout le monde, la critique des abus si nombreux dont ils sont victimes tous les jours. Aussi nous les engageons à s'abonner et à répandre la courageuse Lanterne d'Arlequin, qui emploie avec une incroyable adresse cette arme terrible, le ridicule, et qui a, de nos jours, une incontestable puissance.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 259. — (dimanche 14 mars). Le voyage de M. Paul Bert. Un bal. Episode de bal. Le tir parlementaire. Nouvelle inamie. Les jeux du Bouanger. Menus propos. Cours de Mar-

seillaise. Les préfets. Une bonne pensée de M. Grévy. L'ingérence du clergé. Louise Michel à Vincennes.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 13 mars :

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Trente ans de Paris, par Alphonse Daudet. — Nos gravures: La grève de Decazeville; Le traité de Madagascar; Le carnaval; La question des princes devant la Chambre; Huitième exposition de la Société d'aquarellistes français, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de La-salle. — Echecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES: La grève de Decazeville. — Trente ans de Paris. — La neige, fusain de M. Léon Lhermitte. — Madagascar. — Le carnaval à Paris. — La quinzaine politique. — Echecs. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

Lundi 15 mars 1886,

Le Petit Chaperon Rouge

Opérette en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Blum et Toché, musique de G. SERPETTE.

1^{er} tableau: Le Départ chez la Grand'Mère.
2^e tableau: La Séduction.
3^e tableau: La Grand'Mère.
4^e tableau: Couronnement de la Reine.

Distribution:

Béivot MM. Labranche.
Bardoulet Oméiz.
Narcisse Noël Cadeau.
Macassar Allain.
Gridoie Allemand.
Moulard Derousseau.
Grosmanu Asmiro.
Bellavoine Guiraud.
Denissette M^{lle} Dulaurens.
Eglantine Lelong.
Margot Vandermeeren.
Javotte Joissant.
Antoinette Van Bets.
Jeannette Recut.
Justine Bouf.
Angélique Léa.
Javotte Ambroisine.
Gioriau, M. Antoine. — Un garde-champêtre.
M. Luneau. — Antoine, M. Emile. — Benjamin, M. Leprin fils. — Un garçon coiffeur, M. Cherrier.

Conseillers municipaux, paysans, paysannes, pompiers, fanfares, bataillon scolaire.

Au 3^e acte, 4^e tableau:

DIVERTISSEMENT

Dansé par

M^{mes} Paparello, Passani et Angeau

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

7 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

SORCIER DE MONTSOREAU

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

— Tu es donc un méchant Esprit ? Pourquoi serais-tu si cruellement traité puisqu'ils n'ont fait aucun mal ?

— Le coup serait porté, non par moi, mais par les Esprits mauvais, qui veulent absolument cette somme.

— Il faudrait essayer d'obtenir une diminution.

— J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir ; ils refusent formellement et sont en grande colère en voyant que l'on discute le chiffre indiqué. Il faut leur céder, ou alors les époux Chablé devront s'attendre aux effets de la plus effroyable vengeance.

— Si les mille écus n'étaient pas déposés sur le seuil de la porte, avant le lever du soleil, dans huit jours, ces pauvres gens sont perdus.

— Mais s'ils déposent l'argent ?

— Je vois ta pensée, interrompit l'Esprit. Si l'argent est versé en temps et lieu, j'agirai de telle façon que tous leurs vœux seront comblés.

— Quel jour devront-ils revenir ici ?

— Dans la soirée du jour où ils auront déposé les mille écus. Adieu !

— C'est une affaire finie pour aujourd'hui, dit

Clair-de-Lune aux époux Chablé ; l'Esprit nous quitte. Vous voyez que j'ai fait ce qui était possible pour avoir une diminution. Mille écus ! C'est une grosse somme !

Et il ajouta effrontément :

— Vraiment, mes amis, je me ferais un plaisir de vous les prêter, si vous ne les aviez pas immédiatement sous la main. Mais je suis loin de les posséder ; mon métier de chasseur de vipères rapporte si peu !

— Que voulez-vous que nous fassions, dit Chablé avec accablement ; nous serons obligés d'en rester là. Je ne veux plus y songer.

— Je crois que vous avez tort de vous décourager, reprit Clair-de-Lune ; il me semble que tout pourrait s'arranger au moyen d'un emprunt fait chez un notaire.

La femme Chablé regarda son mari.

— Emprunter mille écus, dit celui-ci, ce serait notre ruine.

— Votre ruine ? répliqua Clair-de-Lune ; d'après ce que les Esprits m'ont rapporté, ce que vous possédez vaudrait de huit à dix mille écus.

La femme fixa de nouveau ses regards sur ceux de son mari.

— Nous verrons, dit celui-ci, nous verrons ! Il faut réfléchir.

— Vous avez huit jours pour vous décider ; le neuvième il ne serait plus temps, ne l'oubliez pas. Bonsoir, mes amis.

Sur ces mots, le sorcier ferma sa porte.

IV

LA CONSULTATION DÉCISIVE.

Après six jours de réflexions, les époux Chablé empruntèrent les mille écus, et les déposèrent à la

porte de Clair-de-Lune. Dans la soirée du huitième jour ils se rendirent à la consultation.

Le sorcier, cela se comprend, était tout joyeux. Il avait encaissé avec empressement la belle collection d'écus que l'Esprit, son excellent ami, lui envoyait, et les avait cachés soigneusement, en compagnie des sommes déjà obtenues de la crédulité de ses clients.

— Je suis enchanté pour vous, dit-il à Chablé, que vous n'avez pas reculé devant ce lourd sacrifice qui, je l'espère bien, sera le dernier.

— Ce sera le dernier assurément, répartit Chablé. Si vos Esprits s'avisent de me demander un liard de plus, je suis bien résolu à les envoyer promener.

Clair-de-Lune hochait la tête en souriant.

— Nous ne pouvons pas savoir encore, dit-il, s'ils feront un nouvel appel à votre bourse. Ils ne tarderont pas à nous faire connaître leurs intentions. Nous allons les interroger.

L'Esprit Jonas, répondant à une question du sorcier, prétendit que les époux Chablé, à la suite des instructions qu'il leur donnerait, apprendraient bientôt, par eux-mêmes, le nom de l'individu qui avait ensorcelé leur fils.

— Alors, que faut-il faire ?

L'Esprit. — Après-demain, à minuit, les époux Chablé, leur fils s'étant mis au lit, prendront ses vêtements et les étaleront sur une table, placée au milieu de la chambre. Avec des bâtons de houx, ils frapperont de toute leur force sur ces vêtements, en criant : « Toi qui as ensorcelé notre fils, viens ici ! viens ici ! » Ils crieront ainsi et frapperont jusqu'à ce qu'un homme entre dans l'appartement, dont la porte aura été laissée entrouverte. Cet homme dira : « Que faites-vous donc, père Chablé, que

faites-vous donc ? » A ces mots, qui feront reconnaître l'individu comme étant l'auteur du sort jeté au pauvre garçon, les deux époux lui donneront de violents coups de bâton, en disant : « Enlève le sort ! Enlève le sort ! » et ils le frapperont jusqu'à ce qu'il dise : « Eh bien ! oui, je l'enlève ! » A l'instant où ces mots seront prononcés, le fils Chablé se trouvera complètement guéri.

— Et s'il ne voulait pas prononcer ces mots ? demanda le sorcier.

L'Esprit. — Dans ce cas, il sera lié par le milieu du corps et suspendu à la crémaillère. On allumera une poignée de paille sous lui, et dès qu'il sentira la flamme il dira : « J'enlève le sort ! » Le sort disparaîtra dans le même moment.

— Ainsi, dit Clair-de-Lune, ce résultat est certain ?

— Oui, mais à condition que les époux Chablé suivent exactement mes instructions.

— Auront-ils à verser encore de l'argent ?

— Non. Adieu.

— La séance est terminée, dit le sorcier aux deux époux. Vous avez bien entendu et bien compris ?

— Très-bien, répondit Chablé. Nous ferons de notre mieux.

— Après demain, à minuit ; ne l'oubliez pas !

(A suivre.)

Savez-vous comment, à l'étranger, on appelle la France depuis qu'elle verse de plus en plus dans le socialisme ? — La Dame aux Camélinats.

A VENDRE
PLUSIEURS
Maisons bourgeoises
AVEC JARDIN
Rue d'Alsace, Saumur.
S'adresser à M. GIRARD, expert,
rue du Puits-Tribouillet, n° 5. (142)

A CÉDER
Etude de Notaire
De 3^e CLASSE
Dans l'arrondissement de Loches
(Indre-et-Loire).
S'adresser à M^{re} FAUCHEUX, notaire
à Tours, et à M^{re} CHAUMIER, notaire à
Chinon. (176)

A CÉDER DE SUITE
Un Magasin d'Épicerie
MERCERIE ET ROUENNERIE
Très-bien achalandé, dans un quartier
populaire.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Pour cause de santé,
FONDS DE BOULANGERIE
Dans les environs de Saumur,
Très-bien achalandé.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Présentement ou pour la St-Jean,
Maison avec Jardin
Rue de Bordeaux, 45.

A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE CAVE
Rue Haute-Saint-Pierre, 27.
S'adresser à M^{re} Roux, 2, place
Saint-Pierre. (153)

A LOUER
JARDIN
AVEC PETITE CHAMBRE
Près la gare d'Orléans, entouré de
murs et bien arboré.
S'adresser à M. BRUOIS, rue de
l'Hôtel-de-Ville, 17. (182)

A VENDRE
UN CHEVAL DE SANG
Hâi, 1 m. 64.
Se monte et s'attelle.
S'adresser rue d'Orléans, 53.

A VENDRE
BEAU
Plant de Peupliers Suisses
10.000 environ,
De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.
S'adresser à M^{re} veuve BRESSIÈRE,
au Préprereau, commune d'Allonnes.

MEUBLES NEUFS & D'OCCASION
Ameublement.
Emile BORET
N° 13, rue Nationale, n° 13
SAUMUR

M^{me} BORET, TAPISSIÈRE
Se charge tout particulièrement de
Tapisserie à façon:
Rideaux, Tentures, Literie, etc.

Établissement d'Horticulture
JOUY DIT LAROSE
B. Baudrier Fils
Successeur
Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de
décor, bouquets, couronnes, cor-
beilles, fleurs naturelles en toute
saison.
Maison de culture d'arbres fruitiers,
forestiers et d'ornement, à Angers.

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT
ET MOSAÏQUES
Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES
A SAUMUR
2, place du Mouton, 2.
Vente de ciment en gros et détail.

FABRIQUE D'AGRAFES
A ressort à double mentonnet
POUR
COUVERTURES EN ARDOISES
Nouveau système perfectionné
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans
les voliges,
Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ
M^{re} de bois du Nord et du Pays
Inventeur et seul Fabricant
Quai Saint-Nicolas, n° 13,
à Saumur.
Cette agrafe est le perfectionnement
de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres
systèmes de permettre d'enlever, de
sur les couvertures, les ardoises avariées,
de les remplacer par de nouvelles sans
mutiler les agrafes ni les déranger en
quoi que ce soit de leur place primitive.
Elles se fabriquent en fil d'acier
galvanisé et en cuivre rouge, qualité
supérieure, aux prix les plus réduits,
suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE
Connue depuis de longues années
pour vendre à des conditions excep-
tionnelles de bon marché.
Les chantiers de bois de toutes
espèces et de toutes dimensions sont
les mieux assortis de toute la contrée.
Spécialité de parquets en chêne et
en sapin du Nord.
Importation directe des pays de
production des bois du Nord et du
Canada. (904)

Offres et Demandes
ON DEMANDE un jeune homme de
13 à 14 ans pour apprendre un état.
S'adresser au bureau du journal.

A LA GLANEUSE
Rue St-Jean, Saumur.
ON DEMANDE une apprentieuse
et une apprentie pour les Modes.

UNE MAISON de Nouveautés de-
mande un HOMME SÉRIEUX, muni de
très-bonnes références, comme garçon
de magasin.
S'adresser à MM. MEYNE frères, rue
d'Orléans. (114)

M. V. COUÉ demande un jeune
homme se destinant à la photo-
graphie.

ON DEMANDE un apprenti
menuisier.
S'adresser au bureau du journal.

UN CULTIVATEUR, muni de bons
certificats, demande une place comme
cultivateur ou directeur de culture
ou une garde.
S'adresser au bureau du journal.

200 mètres carrés d'excellente
terre de jardin; le propriétaire en fait
l'abandon à quiconque voudra les
extraire du jardin qu'on veut trans-
former en cour.
S'adresser, sans retard, rue de
l'Ermitage, 3.

VOLAILLES 200 Poulets
engraissés en
20 jours.
GAVEUSE MÉCANIQUE d'occasion,
entièrement neuve.
S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés,
Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé
franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et
de la Roë, Angers.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS
Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr.,
2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélangé extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et
4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS,
MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de
confiserie. (235)

91, Rue de Rivoli
et 9, Boulevard de la Madeleine
PARIS
Produit
de 1^{re} Qualité
CHOCOLAT MASSON
Avis
Demander toujours les
tablettes de 12 tasses par 500 Grammes,
toute autre division ne donnant pas la quantité
suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

En vente chez tous les libraires:
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ATLAS NATIONAL **DICTIONNAIRE ALPHABÉTIQUE** **ATLAS NATIONAL**
DES COMMUNES DE FRANCE
VILLAGES, BOURGS, HAMEAUX, CHATEAUX, LIEUXDITS, etc.
Indiquant Population, Distance kilométrique, Foires, Marchés, Commerce, Productions, Curiosités, Bureaux
de Poste, Télégraphe, toutes les stations.
Contenant 85 CARTES de statistique commerciale et industrielle
ET LES PLANS EN 3 COULEURS DES GRANDES VILLES DE FRANCE (COLLECTION UNIQUE)
Par de la BRUGÈRE
Membre de la Société de Géographie, Lauréat des Expositions universelles
et des Sociétés savantes
IL PARAIT 2 LIVRAISONS PAR SEMAINE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
ET MARCHANDS DE JOURNAUX
1^{re} FR. 25 LA
5.000 lignes de texte
et 5 cartes chromo
Adresser 25 cent. en timbres à M. FAYARD, 78, B^e St-Michel, Paris, pour recevoir franco la 1^{re} livraison avec carte

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT															
Départs de Saumur vers Angers.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heure	Mixte	Omn.	Direct	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Omn.		
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.																			
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possoulière)																			
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.																			
1 — 25 — soir, —																			
3 — 32 — express.																			
7 — 15 — omnibus.																			
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																			
Départs de Saumur vers Tours.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.																			
8 — 21 — omnibus.																			
9 — 37 — express.																			
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.																			
4 — 44 — —																			
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)																			
10 — 24 — express-poste.																			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godets
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.